



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-085

Nombre de membres :
Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **15**Absents : **9**Pouvoir : **0**Pour : **15**Contre : **0**

Abstentions :

Date de la convocation : **14 Juin 2024**Date d'affichage : **25 Juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI, Monique CHIOCCA, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Thérèse MALU, Pierre POLI.

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : APPROBATION D'UNE OPERATION ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT (GROS TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES TELESKIS ET DE RENOVATION ELECTRIQUE DU TELESKI DE CUPERCHJATA).

Annexe : Devis

Le Président indique que dans le cadre des travaux de mise en conformité des équipements de remonté mécanique d'Ese, plusieurs gros travaux électriques doivent être menés afin de maintenir les téléskis dans un état de sécurité satisfaisant, pour un montant total de 34 754.35 € HT et 41 705.22 € TTC, à savoir :

- Sur les trois téléskis : mise en conformité électrique (coupure traction) pour un montant de 7 455.03 € HT et 8 946.04 € TTC, conformément au devis n°240522 de la société spécialisée Sarl Jacquard (PJ).
- Sur le télésiège de Cuperchjata : changement de l'architecture électrique du télésiège, pour un montant de 27 299.32 € HT et 32 759.18 € TTC conformément au devis n°240227 de la société spécialisée Sarl Jacquard (PJ).

Le Plan de financement prévisionnel est arrêté ci-dessous.

Dépenses		Financements		
Travaux électriques sur les téléskis	34 754.35 € HT	Etat	40 %	13 901.74 €
		Collectivité de Corse	40 %	13 901.74 €
		Autofinancement	20 %	6 950.87 €
TOTAL	34 754.35 € HT	TOTAL	100 %	34 754.35 €

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

-APPROUVE l'opération et son plan de financement prévisionnel

-CHARGE le Président de procéder aux demandes de financement ainsi que de lancer les travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli. Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr